

**WEBINAIRE
PETITE ENFANCE CAF**

28 MARS 2024

SOMMAIRE

- 1 Actualités réglementaires** slides 1 à 18
- 2 Actualités de la CAF** slides 19 à 33
- 3 Retour sur les études menées par la CAF** slides 34 à 48
- 4 Divers** slides 49 à 54



BARÈME NATIONAL 2024 DES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES

Les Caf accordent des subventions à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et services à destination des familles.

Dans la continuité de la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales, le barème national 2024 des aides des Caf aux partenaires a été mis à jour.

Parmi les augmentations notables en 2024 :

- +3,49% du barème de la Prestation de service unique (PSU) constituant un effort exceptionnel d'évolution en faveur des crèches.

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

> Prestation de service unique (EAJE) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans

	Prix plafonds	Taux de la PS	Prestation de service
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	10,05 €/h	66%	6,63 €/h
Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	9,30 €/h	66%	6,14 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	9,30 €/h	66%	6,14 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches ou les repas	8,60 €/h	66%	5,68 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	8,60 €/h	66%	5,68 €/h
Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	8,27 €/h	66%	5,46 €/h

BARÈME NATIONAL 2024 DES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

> Seuils d'exclusion du bénéfice de la prestation de service unique

	Prix moyen horaire	Seuil d'exclusion
Accueil du jeune enfant	11,70 €/h réalisée	17,56 €/h réalisée

> Plancher et plafond de ressources pour le calcul des participations familiales

	Métropole et Dom	Mayotte
Plancher de ressources (à compter du 1er janvier 2024)	765,77 €/mois	382,89 €/mois
Plafond de ressources	6 000,00 €/mois	6 000,00 €/mois

BARÈME NATIONAL 2024 DES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

> Les bonus complémentaires : Bonus inclusion handicap EAJE

% enfants porteurs de handicap, reconnu ou en cours de détection	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	21 528,00 €	45%
>= 5% et < 7,5%	8 611,00 € + (% enfants Aeeh x 172 223,00 €)	30%
< 5%	17 223,00 €	15%
Montant plafond de bonus par place	1 399,00 €	

Bonus mixité sociale EAJE

	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<= 0,87 €/h facturée
Tranche 2 : 800€ / place	<= 1,15 €/h facturée
Tranche 3 : 300€ / place	<= 1,46 €/h facturée

BARÈME NATIONAL 2024 DES AIDES DES CAF AUX PARTENAIRES

**RENFORCEMENT DU
FINANCEMENT DU TEMPS
DE TRAVAIL HORS
PRÉSENCE DES ENFANTS AU
SEIN DES EAJE PSU :
FINANCEMENT DES
JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
ET DES HEURES DE
PRÉPARATION À L'ACCUEIL
DE CHAQUE ENFANT –**

**CIRCULAIRE 2024-013 DU
18 JANVIER 2024**

Le financement du temps de travail « hors présence des enfants » est revalorisé par :

- l'instauration d'un financement par la branche Famille de trois journées pédagogiques par an et par structure dès 2024 ;

- la réforme du calcul et la réorientation des « heures de concertation vers la « préparation de l'accueil de chaque enfant » à compter de 2025.

**RENFORCEMENT DU
FINANCEMENT DU TEMPS
DE TRAVAIL HORS
PRÉSENCE DES ENFANTS AU
SEIN DES EAJE PSU :
FINANCEMENT DES
JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
ET HEURES DE
PRÉPARATION À L'ACCUEIL
DE CHAQUE ENFANT -**

**CIRCULAIRE 2024-013 DU
18 JANVIER 2024**

Le financement jusqu'à trois journées pédagogiques par an et par établissement par la Psu.

Les journées pédagogiques constituent des temps de réflexion entre professionnels, en dehors de la présence des enfants pour ajuster l'organisation, les pratiques pédagogiques, rédiger ou réviser le projet d'accueil, mettre à jour les connaissances relatives au développement du jeune enfant.

Elles associent tout le personnel : la présence des personnels placés auprès des enfants est requise lors des journées pédagogiques. La présence des personnels de l'équipe technique (cuisine, ménage) sera favorisée, sans être toutefois obligatoire.

La journée pédagogique (pas de demi-journée) réunit les personnels pendant une durée correspondant à la durée habituelle de travail des personnels au sein de l'établissement. Elles correspondent à des journées de fermeture au public de l'établissement. Aucun enfant n'est accueilli et les familles ne sont pas facturées pour la journée considérée.

Les gestionnaires sont invités à informer le plus tôt possible les familles des dates de fermeture de la structure correspondant aux journées pédagogiques afin que les parents s'organisent en conséquence.

FINANCEMENT DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Il s'agit d'une compensation financière de **10 heures par place**, dans la limite de **3 jours par an**. La CAF versera à la structure à la fois sa part de Prestation de Service (part PSU CAF) mais également les Participations Familiales (PF) perdues par la fermeture de la structure.

Exemple : pour une crèche de 30 berceaux, ayant un taux de facturation de moins de 107 %, fournissant couches et repas, la prestation de service totale est d'un montant (en 2024) de 6,63 euros (Part CAF +PF).

- **Prix de l'heure** : 6,63 euros **Nombre de places** : 30
Nombre d'heures financées : 10
- Pour cet exemple montant versé pour **1 jour de fermeture pour journée pédagogique** : $6,63 \times 30 \times 10 = 1989$ euros

FINANCEMENT DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET HEURES DE PRÉPARATION

Nouveauté à venir sur Mon Compte Partenaire :

- Journées pédagogiques

Le gestionnaire devra déclarer le nombre effectif de journées pédagogiques effectuées dans l'année. Une nouvelle information sera à renseigner dans Mon Compte Partenaire intitulée « Nombre de journées pédagogiques ».

Cette nouvelle donnée sera à renseigner à compter des actualisations de septembre 2024. Pourra être déclarée la somme des journées pédagogiques effectuées (réel) et à prévoir d'ici la fin de l'année 2024 (prévisionnel).

Les sommes correspondantes aux journées pédagogiques sont versées en année N+1 en même temps que le solde de la Psu.

Le financement des journées pédagogiques ne donne lieu à aucun versement d'acompte

- Heures de préparation à l'accueil de l'enfant

Les heures de concertation sont renommées « heures de préparation à l'accueil de l'enfant » à compter de 2025. La formule de calcul sera modifiée **afin de retenir le nombre d'enfants inscrits et non plus le nombre de places agréées.**

✦ **Conventionnement :**

Une convention ou un avenant à la convention d'objectifs et de financement, intégrant ces deux nouvelles mesures, vous sera adressé afin de bénéficier du financement des journées pédagogiques à compter de 2024 ainsi que des heures de préparation à l'accueil de l'enfant à compter de 2025.

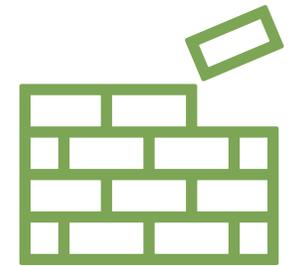
✦ **Vérification de la réalisation des journées pédagogiques :**

L'effectivité de la réalisation de ces journées déclarées sera vérifiée dans le cadre des contrôles en action sociale de la Caf.

La matérialité de la réalisation de ces journées pédagogiques sera vérifiée par :

- la production d'un justificatif daté de présences et absences des personnels de l'établissement (extraction du logiciel de badgeage, feuille d'émargement des professionnels) est la pièce justificative à conserver pour la Caf;
- le logiciel de gestion et les factures aux familles qui devront indiquer qu'aucune heure réalisée ni facturée n'est comptabilisée à la date de la journée pédagogique.

FONDS DE MODERNISATION DES ÉTABLISSEMENTS



«

**LE FME ENCOURAGERA LES RÉNOVATIONS
QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DU
PRÉSENT SANS COMPROMETTRE LES
BESOINS DES GÉNÉRATIONS FUTURES.**

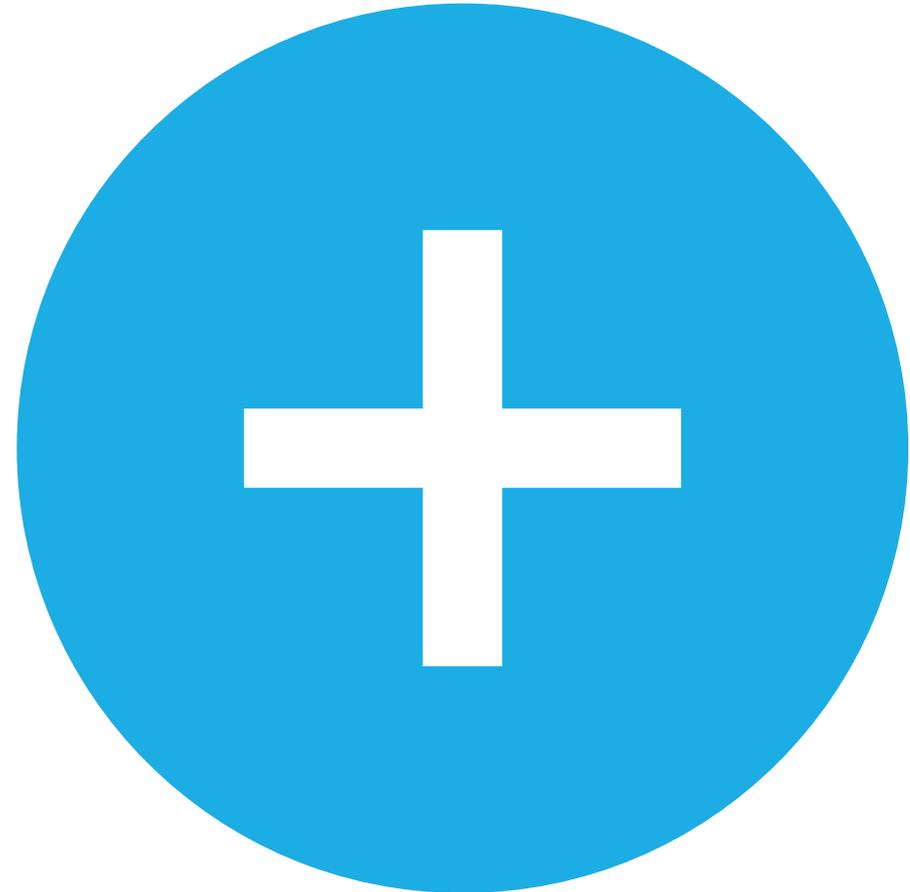


Leviers éprouvés et consolidés au service
du développement et de la pérennisation
de l'offre d'accueil en petite enfance.
Mesure concourant à la qualité en EAJE

»

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

- Plafond majoré pour les projets éco-responsables
- Elargissement des motifs de mobilisation
- Accessibilité aux Mam



CHAMP DES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

Thématiques historiques maintenues

- Rénovation (mise aux normes, sécurisation des locaux, remplacement des matériaux obsolètes) pour maintenir l'attractivité auprès des familles et éviter une fermeture totale ou partielle à court ou moyen terme ;
- Opérations facilitant la fourniture des repas et le stockage des couches ;
- Achat ou remplacement d'un logiciel de gestion ou d'un système automatisé de l'enregistrement des présences pour optimiser le fonctionnement de l'établissement.

Enrichies de thématiques nouvelles

- Mise en conformité au regard du référentiel bâtimentaire et de la loi EGAlim (vaisselle, contenants, chariots, fours ou lave-vaisselles, cuisine, lieu de rangement des repas) ;
- Adaptation des locaux contribuant à une meilleure qualité de vie au travail (salle du personnel dédiée, mobilier adulte, ergonomie des matériels professionnels, insonorisation, aménagement des sections d'accueil) ;
- Adaptations aux enjeux du développement durable (labels / certificats ou Cee ; végétalisation, ombrage naturel et accès à la nature, travaux concourant à des gains de performance énergétique, dont isolation des murs, planchers bas, toiture etc.).

DÉTAIL DES MESURES NOUVELLES

EAJE

- Plafond majoré de 2000€ si travaux permettant l'obtention d'un label ou certificat de développement durable.



Une liste des labels susceptible de mise à jour régulière avec l'appui de l'Ademe existe

BARÈME DE FINANCEMENT - FME

Si dossier transmis à compter du 01/01/2024	Plafond de financement par place limité à 80% du coût de l'opération
Eaje	4 800€
Eaje si travaux contribuant à la labellisation	6 800€

ANALYSE DES CRITÈRES D'OPPORTUNITÉ DU FME

Analyse territoriale des besoins

Cohérence avec les orientations du Sdsf et de la Ctg

Ancienneté de la structure

Priorité aux bâtiments de plus de 10 ans d'ancienneté



« De façon transverse aux critères énoncés, le Fme encouragera les rénovations en faveur du développement durable (santé environnementale, performance énergétique, durabilité des ressources) »

Risque de fermeture prochaine et restauration de l'attractivité pour les professionnels

Déficit de mise aux normes du au vieillissement

Rapport de la Pmi étayant le dossier

Qualité dégradée des conditions de travail

Amélioration du service rendu aux familles et de la qualité d'accueil des enfants

Installation des cuisines, offices de réchauffe ou lieux de stockage des produits d'hygiène et repas

Dispositifs informatiques fiabilisant l'enregistrement des présences et améliorant l'accueil occasionnel dans une logique d'investissement social

Végétalisation, confort d'été et autres opérations en faveur de la qualité d'accueil des enfants

Opérations contribuant à diminuer le nombre moyen d'enfants par section, en préservant la capacité de l'Eaje



ACTUALITÉS DE LA CAF



AIDE À LA NAISSANCE D'UN TROISIEME ENFANT



La naissance d'un troisième enfant ou une naissance multiple (jumeaux, triplés) occasionne des coûts supplémentaires et une nouvelle organisation pour la famille.

Afin de faciliter la parentalité dans ce cadre, un accompagnement financier exceptionnel est nécessaire.

La Caf de la Haute-Marne créée en 2024 une nouvelle aide, sous la forme du versement d'une subvention de 250€ versée directement à la famille.

Conditions d'attributions :

- Familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 800 €
- Concernées par une troisième naissance ou naissance multiples
- Confrontées à des dépenses exceptionnelles
- Et faisant l'objet d'un accompagnement social dans le cadre du parcours « Arrivée de l'enfant » déployé par la Caf

Aucune démarche n'est à réaliser par la famille. Les familles éligibles seront identifiées dans le cadre des rendez-vous de travail social.

DÉCLARATIONS DE DONNÉES — MON COMPTE PARTENAIRE

- L'appel des déclarations prévisionnelles 2024 a été lancé le 10 décembre 2023 afin de permettre le versement du premier acompte de la prestation de service.

Nouveauté Mon Compte Partenaire :

Dans les données financières, ajout du compte 70626, dans lequel doit être renseigné le montant du Bonus Territoire Ctg

70626

Montant Bonus Territoire Convention Territoriale Globale ⓘ

Dans le compte 70623 « Prestation de service reçue par la Caf », le montant inscrit correspond à la Psu Eaje, les heures de concertations ainsi que les bonus inclusion handicap et mixité sociale si déclenchés

Données financières détaillées (ex : Compte 60 : Couches / repas / etc.)

Point de vigilance : le nombre de places soutenues par la collectivité doit être renseigné dans les données d'activité afin que le bonus territoire soit calculé.

- Les déclarations réelles 2023 ont été appelées en date du 11/02/2024

Pour ces déclarations, le compte 70623 « Prestation de service reçue par la Caf » intègre le montant du bonus territoire Ctg.

Contrôles de cohérence

Les attendus d'un commentaire :

- **Cohérent** : un écart ayant détecté sur vos données, il est attendu que les explications justificatives fournies dans votre commentaire expliquent en grande partie l'évolution constatée
- **Suffisant** : Des explications détaillées et précises vous permettent, ainsi qu'à la Caf, d'écarter les risques d'erreurs
- **Chiffré** : il est préconisé de reconstituer au moins 50% de l'écart détecté afin de bien appréhender les situations, ce chiffrage peut correspondre à des estimations, des proratisations ou mieux à des données précises issues des logiciels de présence, des données comptables, etc.



APPEL À PROJET 2024

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) « LES OLYMPIADES DES TOUT-PETITS »

L'action de la Caf vise à accompagner les structures petite enfance dans l'organisation d'animations permettant autour du sport et des valeurs de l'olympisme de favoriser la mixité, l'inclusion sociale et le vivre ensemble.

A cet effet, la CAF de la Haute-Marne lance **un appel à projets** pour accompagner les initiatives visant à mettre en lumière l'esprit des Jeux et les valeurs de l'Olympisme au sein des structures d'accueil du jeune enfant.

Les Conseillers Techniques de la Caf sont à votre disposition pour toutes questions ou précisions, par mail : action-sociale@caf52.caf.fr

Les dossiers sont à transmettre au plus tard le 03/05/2024 à l'adresse suivante :

action-sociale@caf52.caf.fr

L'appel à projet est consultable sous caf.fr :
<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-marne/partenaires-locaux/les-appels-projet-2024>





APPEL À PROJET 2024 « ACTIONS ITINÉRANTES »

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027, l'action de la Caf vise à accompagner les structures, dispositifs ou actions relevant des champs d'intervention de la branche famille afin de développer des services aux familles et de réduire des inégalités territoriales et sociales.

A cet effet, la CAF de la Haute-Marne, en lien avec la ruralité du Département, lance un appel à projets pour accompagner les initiatives visant à développer des actions itinérantes sur le territoire et à favoriser les projets des structures itinérantes.

Les Conseillers Techniques de la Caf sont à votre disposition pour toutes questions ou précisions, par mail :

action-sociale@caf52.caf.fr

Les dossiers sont à transmettre au plus tard le 03/05/2024 à l'adresse suivante :

action-sociale@caf52.caf.fr

L'appel à projet est consultable sous [caf.fr](https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-marne/partenaires-locaux/les-appels-projet-2024) :
<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-haute-marne/partenaires-locaux/les-appels-projet-2024>

LE FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE

Le FPT est complémentaire aux prestations de service , sur cette COG il présente de nouveaux volets venant soutenir les enjeux de renforcement de la qualité d'accueil au sein des EAJE et l'accompagnement de solutions émergentes, sous réserve de disponibilité des fonds.

Dans le cadre de la présente Cog, la Caf pourra accompagner les partenaires engagés dans un processus d'amélioration et de promotion de la qualité des conditions d'accueil au-delà des seules exigences réglementaires, conformément au référentiel « qualité » en cours d'élaboration au niveau national.

LE FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE

FPT Axe 1 : accueil des enfants en situation de handicap

Volet 2 inclusion des enfants porteurs de handicap (sensibilisation des professionnels , adaptation du projet d'accueil...)

FPT Axe 2 : amélioration de la qualité des accueils collectifs du jeune enfant

Volet 1 : renforcer l'accessibilités des modes d'accueil

Accueils en horaires atypiques, projets ayant pour objet « l'aller vers », ex : accueils enfants parents adossés à des modes d'accueil du jeune enfant facilitant la découverte de l'Eaje et la séparation progressive ultérieure de l'enfant et de ses parents..

Volet 2 : la qualité en accueil collectif : enrichir les projets d'accueil

- Accompagner la déclinaison des grands principes de la Charte d'Accueil du Jeune Enfant (exemple développer l'éveil artistique et culturel – développer le contact avec la nature ...) - soutenir les fonctions managériales en Eaje (par exemple un parcours d'accompagnement à la prise de fonction ou d'analyse de la pratique pour les directeurs de structures)

Avec pour chaque projet la prise en compte des objectifs de développement durable.

LE FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE

FPT Axe 4 : le maintien et le développement des services dans des territoires spécifiques en cohérence avec les dispositifs territoriaux existants

Volet 1 : soutien aux projets implantés dans des territoires en difficultés

Volet 2 : développement des services d'accueil itinérants adaptés à la configuration des territoires

FPT Axe 5 : le soutien aux EAJE présentant des difficultés économiques dans un accompagnement pour le retour à l'équilibre de l'équipement.

Soutenir le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement. Dans le cadre d'une contractualisation entre le gestionnaire et la Caf dans un plan d'action précisant les modalités de retour à l'équilibre.

FPT Axe 6 : le soutien à l'innovation et à l'émergence de nouveaux modèles.

Par exemple les projets intergénérationnels, les solutions hybrides d'accueil du jeune enfant pouvant préfigurer des solutions d'accueil de demain.

CAMPAGNE
FILOUÉ 2024
SUR LES
DONNÉES 2023

La campagne **Filoué 2024** devrait être lancée

le 15 avril 2024

Je reviens vers vous dès la date de lancement
confirmée





SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE 2024



SEMAINE NATIONALE
DE LA PETITE ENFANCE
La petite enfance en grand



Pour la 4ème année consécutive, la Caf a accompagné ses partenaires dans l'organisation de cette semaine :

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

organisée par **Agir pour la petite enfance** en partenariat avec la **CAF 52** s'est déroulée du **16 au 23 MARS 2024**

La boîte pédagogique offerte par la Caf aux structures inscrites (Eaje, Rpe et Mam) a contribué à la mise en œuvre de cette semaine de la Petite Enfance.

Un très bon bilan : les professionnels de terrain, en nombre encore plus élevé cette année se sont mobilisés en Haute Marne autour du thème « Viens, je t'emmène ! Se laisser guider par l'enfant » , un thème qui a su fédérer et inspirer de très belles réalisations et animations du trio enfants, parents, professionnels. Plus de **67** lieux d'accueil se sont inscrits en Haute Marne dont **50** accueils collectifs, Relais Petite Enfance et Mam.





SEMAINÉ **NATIONALE**
DE LA **PETITE ENFANCE**
La petite enfance en grand

INSCRIPTIONS 2024

Nombre d'EAJE inscrits : 28

Nombre de RPE inscrits : 15

Nombre de MAM inscrites : 7

Rappel des Webinaires proposés durant cette Semaine de la Petite Enfance 2024

3 conférences en live pour permettre des temps d'échanges, accompagner les professionnels dans leur mission, se sont déroulées :

Jeudi 14 mars à 18h avec Emile Jadoul : auteur Illustrateur et Parrain littéraire

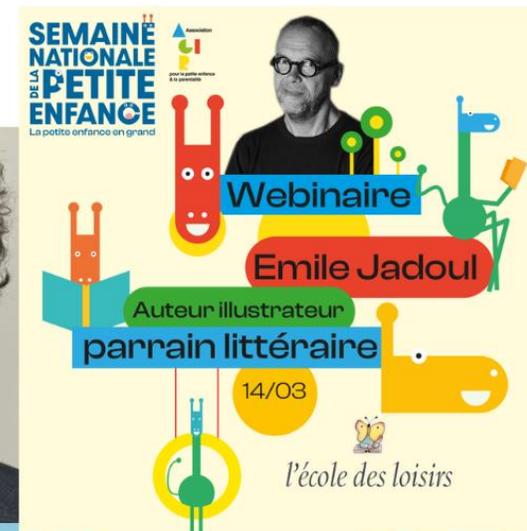
Mardi 19 mars à 18h30 « Le jeu comme rencontre avec le monde » avec Adrien Blanc

Jeudi 21 mars à 13h « conférence sur la théorie des attachements » avec Nawal Abboub, Agnès Cathala, Émilie Bélard, Marie Arnal et Sophie Legrand

Replays des conférences :

[Webinaire : Le jeu comme rencontre avec le monde – YouTube](#)

[Webinaire Emile Jadoul le 14 mars \(youtube.com\)](#)





Rappel de la participation aux girafes Awards 2023

Cinq structures petite enfance de la Haute Marne se sont inscrites aux Girafes Awards en 2023 n'hésitez pas à me communiquer vos inscriptions et vos projets 2024

Vous souhaitez porter en 2024 un projet pédagogique qui correspond au thème annuel « Viens, je t'emmène. Se laisser guider par l'enfant ».

Déposez votre dossier entre le 25 mars et le 6 mai 2024 dans la rubrique

« mon compte » du site internet de la Semaine de la Petite Enfance

[Girafes Awards - Semaine Petite Enfance](#)

Girafes Awards 2024

Ce sont 13 trophées nationaux et 13 prix régionaux.

Un webinaire vous a été proposé le 22 janvier dernier à 13 heures intitulé :

« je participe au Girafes Awards »

Voici le lien du Replay :
[Webinaire - Je participe aux Girafes Awards - YouTube](#)





ETUDES MENÉES PAR LA CAF

**Questionnaire sur les besoins en recrutement de
personnel en EAJE**



**Questionnaire sur les services des Bibliothèques /
Médiathèque Départementale pour les EAJE**

RETOUR ET ANALYSE
DU QUESTIONNAIRE
DE RECUEIL DES
DONNÉES PETITE
ENFANCE SUR LES
BESOINS EN
RECRUTEMENT DE
PERSONNEL EN EAJE

19 structures Petite Enfance ont répondu au questionnaire

Les 19 répondants se déclinent ainsi :

- Micro-crèche : de 10 à 12 places : 7 structures
- Petite crèche : de 13 à 24 places : 5 structures
- Crèche : de 25 à 39 places : 2 structures
- Grande crèche : de 40 à 59 places : 4 structures
- Très grande crèche : 1

RETOUR ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES PETITE ENFANCE SUR LES BESOINS EN RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN EAJE

- 100% des structures proposent de l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence.
- L'accueil occasionnel à la suite des places disponibles indiquées par la transmission automatique des données sous « mon enfant.fr » concerne 47.37 % des répondants. Pour rappel la transmission (TAD) est obligatoire, les gestionnaires ont été informés par la Caf selon les deux modalités possibles :
 - une TAD via votre logiciel de gestion ou une TAD se déclinant manuellement.
- Aucune des 19 structures n'a modifié sa capacité d'accueil, l'agrément Pmi est appliqué au sein de chacun des établissements.
- 68% des structures parviennent à maintenir l'accueil occasionnel
- 32% parviennent à maintenir l'accueil occasionnel mais en diminuant ce type d'accueil

RETOUR ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES PETITE ENFANCE SUR LES BESOINS EN RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN EAJE

Les postes de direction dans les 19 structures ayant répondu à l'enquête :

- Le diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants quelle que soit la taille de la structure est le plus représentatif des postes de direction, avec des temps de direction variables selon la taille de la structure (plus l'agrément est faible plus la fonction de direction ne concerne qu'un pourcentage du temps de travail par semaine pour des tâches administratives, le reste du temps se déclinant alors en encadrement auprès des enfants).
- Un nouveau diplôme est cité pour la direction d'une grande crèche CRPE (concours Professeur des écoles) et Master CIREF (Conception Intervention Recherche en Education et Formation suite à l'absence de candidature Educateur de Jeunes Enfants ou Infirmière Puéricultrice.
- Un diplôme d'Infirmière en poste de direction est cité dans une grande crèche suite à l'absence de candidature d'Infirmière Puéricultrice.

RETOUR ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES PETITE ENFANCE SUR LES BESOINS EN RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN EAJE

Les postes de l'encadrement des enfants dans les 19 structures ayant répondu à l'enquête :

- La majorité des encadrantes sur les Micro-Crèches qui ont répondu au questionnaire sont titulaires du Cap Petite Enfance par manque de candidature d'Auxiliaires de Puériculture .
- Le pourcentage des encadrantes Auxiliaires de Puériculture est moitié moins important que celui des titulaires du Cap Petite Enfance ou Cap Aepe (accompagnant éducatif petite enfance) au sein des 5 petites crèches, une petite crèche indique : « un Cap Petite Enfance est en ce moment positionné sur un poste d'auxiliaire de puériculture vacant faute de candidature d'Auxiliaire de Puériculture ».
- Les diplômes suivants sont cités pour les crèches et les grandes crèches : Educatrices de Jeunes Enfants -Auxiliaires de Puériculture- Cap Petite Enfance et Cap Aepe sans précision de pourcentage.

RETOUR ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES PETITE ENFANCE SUR LES BESOINS EN RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN EAJE

Le nombre de postes en équivalent temps plein vacants depuis 3 mois ou plus :

- Fonction de direction : 1 Etp dans une Micro-Crèche dont l'Auxiliaire de Puériculture est en cours de validation du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants

- Fonction auprès des enfants : 4 Etp d'Auxiliaire de Puériculture

Avez-vous des besoins de recrutement dans les prochaines années ?

- 73,68% des structures ont répondu par l'affirmatif à cette question
Micro-crèche : de 10 à 12 places : 4
Petite crèche : de 13 à 24 places : 3
Crèche : de 25 à 39 places : 2
Grande crèche : de 40 à 59 places : 4
Très grande crèche : 1

RETOUR ET ANALYSE
DU QUESTIONNAIRE
DE RECUEIL DES
DONNÉES PETITE
ENFANCE SUR LES
BESOINS EN
RECRUTEMENT DE
PERSONNEL EN EAJE

Les besoins de recrutement dans les prochaines années et l'échéance du besoin :

Moins de 1 an 7

Entre 1 et 3 ans 5

Entre 3 et 5 ans 2

Les motifs : départs en retraite, problèmes de santé en lien avec le poste, ouverture d'une nouvelle structure, augmentation d'agrément d'un Eaje, en réponse aux postes vacants en CDI

Les postes : Auxiliaires de Puéricultrice et Educateurs de Jeunes Enfants

RETOUR ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES DONNÉES PETITE ENFANCE SUR LES BESOINS EN RECRUTEMENT DE PERSONNEL EN EAJE

- 63,15% des structures sont en lien avec France Travail pour le recrutement.
- 63,15% des structures ont également recours à d'autres modalités de recrutement :
 - Facebook Bouches à oreille
 - Articles dans la presse locale
 - Courriers auprès des centres de formation Apprentissage
 - Parution d'annonces dans la presse spécialisée petite enfance
 - Cv ancienne stagiaire ou ancienne remplaçante
 - sites internet.
- 84,21% des structures accueillent des stagiaires au sein de leur structure
 - 5 micro-crèches et 3 petites crèches ont des soucis d'accueil en stage de futurs diplômés petite enfance : très peu de demandes de stages pour de futures Auxiliaires de Puériculture -jamais de demande concernant les EJE, les seules demandes concernent des Cap Aepe ou des stages de collégiens.
 - Les crèches et les grandes crèches notent également une absence de candidature de stagiaire EJE , des démarches sont faites auprès des centres de formation des départements voisins.
- 73,70% des répondants signalent que l'accueil de stagiaires ou d'alternants a abouti à une embauche une fois l'obtention du diplôme (CDD ou CDI)

MISE EN PLACE D'ATELIERS DE PROMOTION DES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE EN HAUTE MARNE

Objectifs :

- Présentation des métiers de la Petite Enfance (accueil individuel et accueil collectif)
- Présentation des différents diplômes Petite Enfance

Actions:

- Réunions de présentation des métiers sur Chaumont, Langres et Saint-Dizier sur le dernier trimestre 2023 avec la présence d'acteurs de France Travail, de la référente Petite Enfance de la Caf, d'une directrice de structure Petite Enfance et d'une responsable de Relais Petite Enfance.



**RETOUR ET
ANALYSE DU
QUESTIONNAIRE
SUR LES
SERVICES DES
BIBLIOTHÈQUES /
MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
POUR LES EAJE**

22 structures Petite Enfance ont répondu au questionnaire

Les 22 répondants se déclinent ainsi :

- Micro-crèche : de 10 à 12 places : 11 structures
- Petite crèche : de 13 à 24 places : 4 structures
- Crèche : de 25 à 39 places : 2 structures
- Grande crèche : de 40 à 59 places : 4 structures
- Très grande crèche : 1

RETOUR ET
ANALYSE DU
QUESTIONNAIRE
DE RECUEIL DES
SERVICES DES
BIBLIOTHÈQUES /
MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
POUR LES EAJE

59% des répondants connaissent l'offre de service de la Médiathèque Départementale de la Haute Marne.

95,45% des répondants connaissent l'offre de service de leur Médiathèque ou Bibliothèque de leur ville.

91% des répondants empruntent des livres pour leur structure auprès de leur Médiathèque ou Bibliothèque

50% des structures empruntent des supports d'animation auprès de la Médiathèque Départementale (kamishibai , des valises thématiques, des tapis à histoires, un tablier à comptines, des contes en sac, un nid à histoires)

Les structures ayant répondu par la négative ont argumenté par manque de connaissance ou d'information à ce sujet. La journée organisée par la MDHM le 14 septembre 2023 autour de la lecture et de la Petite Enfance a été suivie par plusieurs professionnels de structures et a permis une meilleure connaissance de cette possibilité

« Nous avons appris récemment que la médiathèque départementale possédait autant de richesses! »

RETOUR ET
ANALYSE DU
QUESTIONNAIRE
DE RECUEIL DES
SERVICES DES
BIBLIOTHÈQUES /
MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
POUR LES EAJE

Pour rappel vous devez passer par votre Médiathèque ou Bibliothèque de secteur pour commander et emprunter les supports d'animation de la MDHM.

95,45% des structures ont des livres disponibles dans toutes les sections d'enfants : de 2 mois à 4 ans.

Les thèmes des livres à destination des enfants empruntés en Médiathèque ou Bibliothèque :

thème annuel : pâques, carnaval, été, Noël,

Imagier en noir et blanc pour les bébés, contes, livres à volets « cherche et trouve »

thèmes petite enfance : l'acquisition de la propreté, la séparation, le sommeil, les morsures, les événements de la vie, les émotions, l'alimentation, la parentalité différente.

RETOUR ET ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DE RECUEIL DES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES / MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE POUR LES EAJE

72% des répondants empruntent également des livres à destination de l'équipe pédagogique de leur structure

28% des répondants ignoraient la possibilité d'emprunt de livres à destination de l'équipe pédagogique et complètent leur réponse en indiquant leur intérêt pour ce type d'emprunt.

Les thèmes des ouvrages empruntés à destination des équipes (ou souhaitant être disponibles par les équipes)en Médiathèque ou Bibliothèque :

Pédagogies, psychologie, pédagogie, bienveillance, en fonction des projets développés par l'équipe (livres d'activités, livres de cuisine pour la semaine du goût, CD de musique...), Apports des neurosciences, livres liés aux pratiques professionnelles au développement de l'enfant- à la préparation des concours professionnels, outils pédagogiques en lien avec le développement de l'enfant, la gestion des émotions et des conflits..

RETOUR ET
ANALYSE DU
QUESTIONNAIRE
DE RECUEIL DES
SERVICES DES
BIBLIOTHÈQUES /
MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
POUR LES EAJE

Un témoignage de directrice de structure qui résume bien la richesse des échanges entre l'Eaje et la Médiathèque de secteur en lien avec la Médiathèque Départementale.

« Nous avons un partenariat depuis de nombreuses années avec la médiathèque qui nous propose des sélections de livres pour tous les âges (environ une trentaine de livres) et que nous renouvelons régulièrement toutes les 3 semaines.

Quand nous avons besoin de livres sur une thématique précise, les bibliothécaires proposent une sélection sur leurs fonds ou commandent les livres ou supports (raconte tapis, kamishibai...) auprès de la médiathèque départementale.

Nous nous déplaçons également en minibus pour participer aux bébés lecteurs animés par les professionnelles de la bibliothèque.

Nous apprécions beaucoup ce partenariat. Les bibliothécaires sont très à l'écoute de nos besoins et trouvent toujours des moyens pour y répondre. »

RETOUR ET
ANALYSE DU
QUESTIONNAIRE
DE RECUEIL DES
SERVICES DES
BIBLIOTHÈQUES /
MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
POUR LES EAJE

54,55% des répondants expriment ne pas avoir connaissance des spectacles pour la Petite Enfance organisés par la Médiathèque départementale au sein des bibliothèques de leur ville.

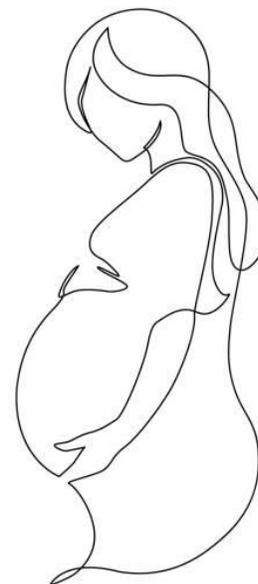
45,45% des répondants organisent des spectacles de compagnies professionnelles dans leur structure

Les 54,55% n'en organisant pas argumentent ainsi : manque de moyen financier ou : déjà fait dans le passé, mais compliqué de trouver une compagnie dans le budget alloué.

77,28% des répondants sont intéressés par une présentation plus approfondie des services de la Médiathèque Départementale et 100% des répondants souhaitent pouvoir participer à un nouvel événement organisé par la MDHM comme celui de la **journée professionnelle Petite Enfance du 14 septembre 2023 autour de la lecture.**



ATELIERS MATERNITÉS DE JOINVILLE ET CHAUMONT



ATELIERS MATERNITÉS

Dans le cadre de l'activité de votre structure, vous êtes amenés à rencontrer des futurs parents.

Des professionnels de la CAF, de la CPAM, de la PMI et une sage-femme organisent des ateliers d'informations collectives sur Joinville et Chaumont

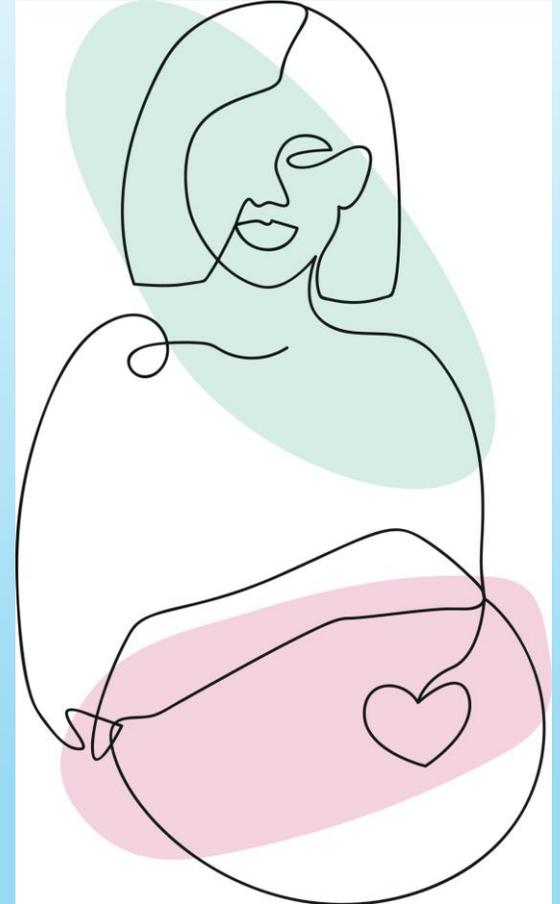
Les vendredis 07 juin 13 septembre et 13 décembre 2024 à Joinville au Centre Social

Les vendredis 12 avril 07 juin 21 septembre et 06 décembre à Chaumont dans les locaux de la maternité

Ces temps d'échange porteront sur plusieurs thématiques :

- Le suivi de la grossesse,
- Des conseils santé,
- La préparation à l'accouchement,
- Les aides de la CAF,
- Le congé maternité et paternité,
- Les démarches administratives à faire lorsque bébé est né.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer ces informations auprès des parents. Pour cela nous vous adresserons par mail l'affiche et le flyer dédiés à ce temps.



ATELIERS MATERNITÉS

Centre social Espace Vall'âges - 4, rue de la Genevroye - 52300
JOINVILLE et Maternité de CHAUMONT

- 🏠 **Le suivi de la grossesse** (consultations médicales et prise en charge par l'assurance maladie)
- 🏠 **La préparation au statut de parents** (entretien prénatal, séances de préparation à la naissance et à la parentalité)
- 🏠 **Des conseils santé pour la grossesse** (précautions alimentaires, médicaments, la prévention de certaines infections)
- 🏠 **La préparation de l'accouchement** (choix de la maternité et prise en charge des frais, préparation pour le départ à la maternité)
- 🏠 **Lorsque bébé est né** (démarches administratives, suivi médical de l'enfant, retour à la maison, les professionnels et les associations qui soutiennent à domicile, les différents modes de garde)
- 🏠 **Le congé maternité** (sa durée, son indemnisation)
- 🏠 **Le congé paternité** (sa durée, son indemnisation)
- 🏠 **L'indemnité journalière des congés maternité et paternité**
- 🏠 **Les aides financières de la CAF** (prime à la naissance, prestation partagée d'éducation de l'enfant, complément libre choix du mode de garde)





CHARTRE POUR UNE REPRÉSENTATION MIXTE DES JOUETS ÉDITION 2023



CHARTRE POUR UNE REPRÉSENTATION MIXTE DES JOUETS ÉDITION 2023

Cette charte constitue un premier pas vers la déconstruction des stéréotypes véhiculés dès l'enfance par les jouets. Selon le Haut Conseil à l'Égalité, « les stéréotypes de sexe sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes. Selon le Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, « les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné. Afin de continuer les efforts collectifs initiés en 2019, puis renouvelés en 2020 et 2021, une nouvelle version de la charte a été signée le 29 novembre 2021 comprenant de nouveaux engagements sur les jouets scientifiques et les déguisements, notamment, et intégrant de nouveaux acteurs parmi les associations qui travaillent sur les jeux scientifiques.

Afin de poursuivre les actions engagées pour la promotion de la mixité dans les jouets, les signataires se sont engagés à améliorer l'évaluation des progrès réalisés à travers de nouveaux indicateurs. De nouveaux engagements ont également été définis. Cette nouvelle charte s'applique à compter de sa signature et jusqu'en 2026

[charte-pour-une-representation-mixte-des-jouets.pdf \(entreprises.gouv.fr\)](https://entreprises.gouv.fr/charte-pour-une-representation-mixte-des-jouets.pdf)

Charte pour une représentation mixte des jouets

EDITION 2023



MERCI DE VOTRE
ATTENTION

